



Syndicat National de l'Éducation Physique

Compte rendu de la CAPA avancement accéléré d'échelon de la classe normale.

Il y a eu, suite aux avis donnés à l'issue des rendez-vous de carrière, 6 contestations. 3 ont reçues une réponse favorable de la part du Rectorat et 2 ont été examinées lors de cette CAPA à la demande des collègues. Suite à l'intervention du SNEP FSU, 1 avis sur ces 2 a été modifié.

Ce sont donc 4 avis sur 6 qui ont été modifiés suite aux demandes des collègues. Nous vous invitons à ne pas hésiter à contester l'avis posé par le Recteur au mois de septembre suivant le rendez-vous de carrière, si ce dernier vous paraît problématique.

Concernant l'avancement :

Pour le passage de l'échelon 6 à l'échelon 7.

51 collègues étaient promouvables et 15 ont été promus (30%)

Sur les 51 collègues, 14 ont eu un avis excellent, 28 très satisfaisant, et 9 satisfaisant

Pour le passage de l'échelon 8 à l'échelon 9 :

66 collègues étaient promouvables et 20 ont été promus (30%)

Sur les 66 collègues, 19 ont eu un avis excellent, 38 très satisfaisant, et 9 satisfaisant.

Quelques éléments d'analyse :

Ne sont promus que les collègues qui ont un avis excellent. Seul un avis très satisfaisant (celui qui a la plus grande ancienneté de service) a été promu dans chaque échelon.

Nous sommes intervenus pour que les avis donnés par les IPR ne soient pas vus comme des quotas pour l'avancement. 50% d'avis excellent ne changeraient rien au fait que seuls 30% des collègues bénéficieront de l'accélération. Ils seront alors départagés par l'ancienneté générale de service.

La réponse est surprenante puisque les IPR disent ne pas appliquer de quota et le rectorat assume une politique de quota.

Nous réaffirmons ici notre volonté d'aboutir à un avancement unique pour tous au meilleur rythme comme ce qui se fait dans d'autres corps comme celui des IPR par exemple. Le mérite ne se mesure pas en quotas.

3 collègues n'ont pas pu avoir de rendez-vous de carrière (en position de congé). Ce sont à chaque fois des femmes. Ces collègues ont été vues en CAPA et intégrées dans la liste des promouvables.

Tous les collègues doivent être en mesure d'avoir connaissance d'un avis pour la promotion même les collègues n'ayant pas eu de rendez-vous de carrière. Car ce sont souvent des femmes qui sont pénalisées pour un congé maternité ou un congé parental.

Le rectorat a été à l'écoute sur cette problématique d'égalité femmes/hommes même si du passage de l'échelon 6 au 7 ce sont très majoritairement des hommes (70%) qui ont eu un avis excellent. Ce que nous avons dénoncé. Nous resterons très vigilants sur ces problématiques d'égalité professionnelle.

Les commissaires paritaires du SNEP-FSU Créteil